

**Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION  
CC\_2018\_166****OBJET :****COMMISSION N°2**

*Participation à la  
réalisation d'une  
étude d'opportunité  
et de faisabilité  
concernant le devenir  
de la ligne ferroviaire  
Ascq – Orchies*

**Présents à l'ouverture  
de la séance :****De la délibération  
n°155 à 174**

Titulaires présents :31

Suppléants présents : 1

Procurations : 8

**Nombre de votants : 40****De la délibération  
n°175 à 237**

Titulaires présents :32

Suppléants présents : 1

Procurations : 9

**Nombre de votants : 42**

L'an deux mille dix -huit, le 24 septembre 2018 à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à SAMEON, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 septembre, conformément à la loi.

**Présents :** M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président  
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président  
M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président  
M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président  
M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président (à partir de la délibération n°CC\_2018\_175)  
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président  
M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président  
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Pascal FROMONT, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Régis BUE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc LEFEBVRE  
M. Alain BOS, suppléant de Mme Annick MATTON

**Ont donné pouvoir :**

M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président, procuration à M. Eric MOMONT  
M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER  
M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS  
M. Jean DELATTRE, procuration à M. Yves OLIVIER  
Mme Marie CIETERS, procuration à M. Didier WIBAUX,  
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE  
Mme Marion DUBOIS, procuration à M. Benjamin DUMORTIER (à partir de la délibération n°CC\_2018\_175)  
M. Amaury DUFOUR, procuration à M. Alain DUTHOIT  
M. Jean-Paul FRANCKE, procuration à M. Pascal FROMONT

**Absents :**

M. Michel DUFERMONT, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Marcel PROCUREUR,  
Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

**Secrétaire de Séance : M. Arnaud HOTTIN**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 septembre 2018****COMMISSION N°2*****Participation à la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité  
concernant le devenir de la ligne ferroviaire Ascq – Orchies*****Le Conseil Communautaire,**

Considérant que lors de la séance du 25 juin dernier, le Conseil communautaire a voté une motion visant à étudier la réhabilitation de la ligne Pont-de-Bois – Ascq – Orchies.

Considérant, en effet, que l'état de la ligne ferroviaire Ascq – Orchies a conduit SNCF Réseau à supprimer les circulations TER depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 pour raison de sécurité.

Que cet axe ferroviaire est situé sur le territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et de la Métropole Européenne de Lille qui est Autorité organisatrice de mobilité sur son ressort territorial.

Considérant qu'en 2015, à la demande de la Région, le projet de modernisation de la voie a été inscrit au Contrat de Plan Etat-Région pour un montant de 26 millions d'euros.

Considérant que dans ce cadre, deux études ont été menées.

Qu'une première étude s'est déroulée courant 2016 sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et financée à 100 % par la Région Hauts-de-France.

Considérant que depuis, la Région Hauts-de-France a décidé, en séance plénière du 29 juin 2017, de réaliser des études complémentaires afin d'affiner le programme et le coût des investissements.

Que ce travail est actuellement en cours.

Considérant que la Région Hauts-de-France, a proposé lors d'une rencontre organisée le 16 juillet 2017, à laquelle étaient associées, l'Etat, la MEL et la Pévèle Carembault, d'élargir ses réflexions, en associant l'ensemble des partenaires et collectivités concernés.

Que la Région souhaite désormais que la réflexion porte sur un mode de transport collectif pérenne et attractif qui offre une véritable alternative à l'utilisation du véhicule personnel.

Qu'elle souhaite également que des réflexions soient menées sur les objectifs et enjeux de cette desserte ainsi qu'aux attentes du territoire en matière d'aménagement : connexions aux réseaux de transport en commun, politique de desserte des gares, politique d'urbanisme et de logement...

Considérant que pour répondre à ces objectifs, la Région Hauts-de-France propose d'engager une nouvelle étude qui devra répondre à plusieurs problématiques :

- pérenniser une offre de transport collectif structurant et innovant entre Ascq et Orchies
- assurer une organisation en transport en commun performante entre les territoires de la Métropole Européenne de Lille et la Communauté de Communes Pévèle Carembault et une cohérence entre les dessertes urbaine, interurbaine et TER
- apprécier la fréquentation potentielle des services de voyageurs offerts à court, moyen et long terme
- estimer le potentiel de voyageurs captables selon le mode de transport collectif (ferroviaire lourd, ferroviaire léger, routier)
- proposer différents niveaux de services selon le mode de transport collectif en fonction du potentiel voyageurs identifié, et répondant à l'expression des besoins de déplacement
- suivant les modes de transport en déduire différents fuseaux de tracé et mettre en lumière les emprises réutilisées et les secteurs à enjeux, notamment le long du tracé et des dessertes prévisionnelles
- définir les conditions de réalisation de l'infrastructure dédiée (renouvellement ou création) selon le mode de transport collectif en explicitant l'ensemble des contraintes techniques, réglementaires, juridiques et d'exploitation

- comparer les forces et faiblesses des différentes propositions (analyse multicritères) ;
- réaliser une estimation financière, tant en investissements qu'en fonctionnement, selon les différentes hypothèses de gestion et d'exploitation envisagées.

Considérant que cette étude, sous maîtrise d'ouvrage Région, serait d'une durée de 12 mois, d'un montant maximum de 200 000 euros TTC et serait régie par une convention de partenariat entre la Communauté de communes Pévèle Carembault, la Métropole Européenne de Lille, l'Etat et la Région.

Que dans le cadre de ce partenariat, les services de la Pévèle Carembault seront associés à l'élaboration du cahier des charges.

Que la Région propose que la Pévèle Carembault y contribue à hauteur de 25 % soit 50 000 euros maximum.

**DECIDE (par 40 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 40 VOTANTS)**

- De donner un accord de principe pour participer financièrement à l'étude
- D'autoriser le président à signer la convention partenariale et à signer tout autre document lié à cette étude

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le



ID : 059-200041960-20180924-CC\_2018\_166-DE